Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 9 Chaouel 1443
10 Mai 2022

N° 54

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1120**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1121**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1122**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1123**
Avis aux créanciers..... **1128**
Convocations
Sociétés anonymes **1129**
Divers
Avis au public..... **1141**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation de capital

de 225.000.000 Dinars à 270.000.000 Dinars

BANQUE DE TUNISIE

Dénomination : BANQUE DE TUNISIE

Forme juridique : Société anonyme

Nationalité : Tunisienne

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Téléphone : 71.125.500

Fax : 71.125.410

Registre National des entreprises : 000120 H

Matricule fiscal : 000 120 HPM 000

Matricule CNSS : 767/88

Objet social : Banque Universelle au sens de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Avril 2022 : Enregistrement à la Recette des Finances Rue Ghandi à Tunis, le 29 Avril 2022 sous le n°21501929 quittance n°49884.

Avis aux actionnaires :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de Tunisie, tenue le 27 Avril 2022, a décidé de porter le capital social de 225.000.000 Dinars à 270.000.000 Dinars par incorporation de réserves pour un montant de 45.000.000 Dinars, à prélever sur les réserves ordinaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et la modification corrélative des statuts. Sur la base de cette décision, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, et ce, à partir du 10 Mai 2022.

Modalités de l'augmentation :

L'augmentation de capital est réalisée par la création de 45.000.000 actions nouvelles, au nominal d'un dinar, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 225.000.000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes, et ce, à partir du 10 Mai 2022.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2022.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Banque de Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détachée, à partir du 10 Mai 2022.

La mise en paiement de dividende au titre de l'exercice 2021, dont bénéficient les seules actions anciennes, étant fixée au 10 Mai 2022, les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 10 Mai 2022 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 10 Mai 2022.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 10 Mai 2022.

2022R01112SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«CMC»

Sarl au capital de 350 000 DT

28 rue 8601 ZI La Charguia - 2035, Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0030425P

L'Assemblée générale extraordinaire des associés du 31/3/2022 (p.v enregistré à la RF Charguia, le 20/4/2022, n°22703191, quitt 60739), a décidé la modification statutaire touchant l'objet social qui est élargi et a approuvé les nouveaux statuts ainsi modifiés.

Un exemplaire du procès-verbal ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 25/4/2022 sous le n°202230192.

2022R01110SRLB2

LEGAL COUNSELS SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 440.000 Dinars

Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence LAC 2001 - Immeuble TANIT Bloc C - Appartement C 2.1 - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0981522E

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 11/3/2022 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis le 14/3/2022 sous Qn°M25499 En°22801547.

Les associés ont décidé de modifier la forme juridique de la société en conséquence de modifier l'article 1er des statuts.

Les associés décident de nommer Monsieur Mohamed Ridha Ellouze en qualité de gérant pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs

Les associés ont décidé de transférer le siège social à la Rue Lac Victoria Résidence Lac 2001 - Immeuble TANIT - Bloc C - Appartement C2.1 - 1053 Les Berges du Lac - Tunis.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0981522E en date du 19/4/2022 sous dossier n°202228700.

2022401129SRLB2

GLOBAL VIEW INVEST SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 12.900 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins-le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0885327P

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 31/3/2022 enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène - Tunis le 5/4/2022 sous Qn°M033879 En°22502023

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0885327P le 19/4/2022 sous dossier n°202228696.

2022401130SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté le 13/12/2021 à Mateur enregistré à la même ville à la date du 02/02/2022 sous n°22200260 reçu M 006666, Mr Rouahi Ahmed a vendu au profit de Mme Ayadi Saoussen la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la Place des Martyrs n°4 Mateur dont l'activité est vente des anciens vêtements pour un prix total de 11.650 dinars. L'opposition se fait soit chez le vendeur dans le délai de 20 jours à partir de la publication au jort et il a été publié dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk.

2022R01095FCCC2

Contrat de donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte authentique rédigé par le notaire MALK SALEM et son corédacteur le 22/4/2022 enregistré auprès de la recette des finances Benguerdane le 26/4/2022 sous n°M030520 MM GTET Samia a donné son fonds de commerce sujet d'une librairie située à la rue deux mai à Médenine à Bayouli Besma demeurant à Médenine celle-ci déclare que les oppositions probables seront mises entre leurs mains dans les délais légaux. Cette publication a été faite au journal quotidien Echourouk du 29/4/2022.

2022R01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 14 avril 2022 enregistré à la recette des finances de Béja le 21 avril 2022 sous le n°22202440 quittance n°MO15449.

Madame Dalanda Bent Moldi Ben Khaled à son adresse cité Farhat Hached Béja a cédé la totalité du fonds de commerce de magasin n°5 utilisé pour toutes les activités commerciales sises à rue Hannibal Béja pour l'exploitation de commerce à Monsieur Saif Eddin Jabri à son adresse 154 cité ennozha Béja.

Toute opposition sera reçue entre les mains de Maître Darine Melki Avocate à la cour d'appel à son adresse 12 cité Habib Elhaded Béja dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 29/4/2022.

2022R01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/4/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun en date du 21/4/2022 sous le n°22201503 quittance n°M031593, Mr Ben Helal Mohsen demeurant à El May, a vendu à Mr Daoud Ramzi Ahmed demeurant à El May; le fonds de commerce destiné à être exploité comme un café connu sous le nom de café Zaytouna sis à El May route Ajim Djerba; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans le bureau de maître Talagh Mongi situé à l'avenue Salah Ben Youssef complexe Echiraa bureau 8 Houmet Souk Djerba et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Achourouk le 23/4/2022.

2022R01103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 28-3-2022, enregistré à la recette des finances Av. de France le 21-4-2022, sous le n°22201409, Quittance n°M029660, la société LA PIZZAILO, IU : 5534071Q, représentée par son gérant Mr. Hamouda Ben Abid, titulaire de la CIN n°15004992, a vendu à Mr. Habib Ennajjar, titulaire de la CIN n°09782201, et IU : 1622878R, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité comme pizzeria, sis à Av. Dali Jazi Imm. Amani A.F.H Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse suivante : Av. Dali Jazi Imm. Amani A.F.H Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk en date du 27/4/2022.

2022R01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous-seing privé en date du 23/6/2021, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, le 27/4/2022 sous le numéro 22201237, quittance n°39850, rédigé par Maître Dorsaf Ben Mansour avocat sis au 56, Rue d'Iran 1002 Tunis Mme Jihene Ben Miled (CIN n°09763214) a vendu à la société Oues Export et import I-U : 1724046 X représentée par son gérant Mr Imed Daoudi (CIN n°08554142), la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Mokhtar Aziz Grombalia Nabeul exploité en qualité de lavage (250 m²) annexé d'une buvette (50 m²).

Toutes les oppositions doivent être adressées à la Rue Mokhtar Aziz Grombalia Nabeul, dans un délai minimum de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 5/5/2022.

2022401132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 28/4/2022 enregistré à la recette des finances de Radés le 29/4/2022 reçu n°M036334 et quittance d'enregistrement n°22201169, Mme Naima Bent Mohamed Magdach a vendu à Monsieur Mehdi Ben Ali Bougdir la totalité du fonds de commerce consistant en un café de 1ère catégorie, connu sous la dénomination «café Errabii» exploité

au local sis à «l'immeuble» (A) au rez-de-chaussée Radés forêt -d'une superficie de 99.04m².

L'acte de vente est publié au journal "Echourouk" le 5/5/2022, et l'opposition doit se faire entre les mains du rédacteur du contrat maître Arfaoui Moez l'avocat à son bureau sis au n°1 rue Labid Lafayette Tunis.

2022401140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré le 01/4/2022 à la R.F EL CHARGUIA sous Reçu n°M060625 et registre n°22203182 le 20/4/2022. Mr Zoghlami Hamza a vendu à Mme. Zoghlami Hayet, le fonds de commerce sise au 20 Rue Menzel Mabrouk, (jadis rue 8714) Cité Olympique Tunis.

Les oppositions sont recevables dans les délais légaux (20 jours) au cabinet de Me. Messaoudi Abdessatar, avocat à la cour de cassation, sise au 25, Av Jean Jaurès - Tunis 1001.

Cette annonce a été publiée au quotidien «Al Chourouk» du 28/4/2022.

2022401143FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location de commerce enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied en date de 02/3/2022 sous n°22300944, quittance n°M017970 Mr Mohamed Noureddine Ben Salah Ben Jebria titulaire de CIN n°01391522 délivrée à Tunis le 29/3/1995, a loué à la société Zaara Store titulaire de matricule fiscal n°1760458T la totalité d'un fonds de commerce dans l'ensemble des composants physiques et morales pour l'exploitation de vente des produits informatiques téléphones et Accessoires sise à rue Hssan Nouri n°81 Bizerte pour une durée de 10 ans renouvelable à compter le 26/10/2021 dont la publication aux journaux le Quotidien et Achourouk le 5/4/2022.

2022R01081FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 13/4/2022 enregistré à la recette des finances de Médenine le 13/4/2022 quittance, n°M039738 enregistrement n°22301343, Monsieur Naceur Ben Abdallah Gamoun titulaire du MF n°1585433/D a loué à Monsieur Ridha Ben Ali Ben Bouzid Saadaoui la totalité du fonds de commerce exploité en un café dit «café Expresso» dont le local sis à cité Almaarifa Rue de l'environnement Médenine Nord Médenine RC : A20195482018 pour une durée d'une année renouvelable du 15/4/2022 au 14/4/2023.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT au cabinet d'avocat Maître Jameleddine Jamai à la Rue 02 Mai Médenine.

Avis publié au journal Echourouk le 26 avril 2022.

2022R01098FCCC3

Renouvellement d'une location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/4/2022 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 25/4/2022, n°22301238, quittance n°M032015, il a été renouvelé la location du fonds de commerce du restaurant «la gondole» sis au boulevard 14 janvier Sousse appartenant à Mr Mohamed Hédi Souaied CIN n°02841297au profit de Mr Haroun Ben Mohamed Trimech CIN n°04611930 Résidant au n°68 route touristique Narjes 1 Hammam Sousse El Kantawi 4089pour une période d'une année commençant le 01 Mai 2022 finissant fin Avril 2023.

Les oppositions seront adressées auprès du propriétaire du fonds de commerce Mr Mohamed Hedi Souaied à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk le 29 Avril 2022 et le Quotidien le 30 Avril 2022.

2022S00520FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 27/4/2022 sous le n° 22301308, Quittance n°M037269, Mme Sonia Ben Dhieb a loué à la société EMBROIDERY HOUSE en cours de constitution la totalité du fonds de commerce de son local sis au rez-de-chaussée 07 rue Korba Borj Louzir Ariana.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce du JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa le 30/4/2022.

2022401138FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : BUT SPORTIF HAFFOUZ

Siège : complexe récréatif sportif Haffouz

Les objectifs : composition et cadrage émergeant dans le football féminin.

Les membres :

Président : Rachid Gharsellaoui

Co-président : Rachida Hichri

Sectaire Générale : Nadia Chortani

Trésorière : Samar Gharsellaoui.

2022R01073APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : We impact

Thème : une association nationale à dimension culturelle, environnementale et sociale

Siège social : 3 rue Fatima Al-Zahra, cité Al-Hana, Mornag.

Objectifs :

- Contribuer à renforcer le concept de citoyenneté, de contrôle et de gouvernance entre les autorités locales et régionales et les intervenants.

- Contribuer à la définition des spécificités des aspects culturels et environnementaux aux niveaux national, régional et international.

- Travailler à plus d'ouverture et d'échange d'expériences et de connaissances avec les composantes de la société civile et les parties concernées aux niveaux national et international.

- Encourager les jeunes à entreprendre des projets économiques. Travailler à proposer et organiser des activités environnementales, culturelles et sociales en adéquation avec les spécificités du territoire.

- Travailler à la mise en place d'activités culturelles et environnementales dans le milieu éducatif.

Commission :

Aymen Guibene : président

Mariem Ben Salem : secrétaire générale

Takoua Kerkeni : trésorière.

2022R01102APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Etoile Sportive de Basketball à Oueslatia

Objectif : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes au sport de Basketball

Siège : Salle Multi-discipline à Oueslatia - Kairouan

Correspondance : N°813 du 27/4/2022

Président : Lassaad Bouraoui

Vice-Président : Fadhel Kaabi

Secrétaire Générale : Imen Yaacoub

Trésorière : Raja Bouraoui.

2022S00515APSF1

Constitution d'une association

1) Nom de l'association : Association Ennour sportive

2) Adresse : El Khorchef, Menzel Bouzaienne 9124

3) Objectifs : Encadrer les jeunes et les former moralement et sportivement

4) Reçu de la direction régionale de sport Sidi Bouzid 1046 de 27 Avril 2022

5) Spécialité : Tae Kwone Do - Football

6) Comité :

Président : Rabawi Béchir

Secrétaire général : Rabawi Ismail

Trésorière : Rabawi Ahlem.

2022X00540APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à la liquidation de la société

SOCIETE SONOR HUILE EN LIQUIDATION

Rue de la Liberté - route de Dahmani- le Kef

M.F : 0014549H/N/M/000

Monsieur BATA ZOUBEIR, en sa qualité de liquidateur de la société SONOR HUILE, domicilié à la résidence les jardins d'el Mourouj-bloc E-appart E6- el mourouj 1, informe le public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques de tout le matériel d'exploitation de la société nécessaires à l'activité d'huilerie suivants les indications suivantes :

1- Matériel :

- 1 broyeur traditionnel

- 1 broyeur automatique

- 4 presse huile d'olive moyen format de marque Presse Rapponelli

- 1 presse huile d'olive grand format de marque Presse Pieralisi

- 4 chariots moyen format

- 3 chariots grand format

- 2 réservoir à huile capacité 3000L

- 1 réservoir à huile capacité 15000L

- 1 séparateur Rappanelli

- 1 séparateur Toscane

- 1 bascule métallique 500Kg

- 1 chauffage électrique

- 1 coffre fort grand format.

2- Outils :

- lot de joints de presse

- 4 bidons en plastique

- 4 scotins

3- Frais de démantèlement :

Les frais de démantèlement du matériel sont à la charge de l'adjudicataire de la vente et est responsable des dommages qui peuvent survenir lors du démantèlement et en assumera la responsabilité.

4- Mise à prix :

suite à la requête émanant de monsieur le président du tribunal de première instance du Kef, l'expert mandaté pour l'évaluation du matériel et les outils y compris les frais de démantèlement, monsieur Imeddine Gzaiel les a estimé à quatre vingt onze mille et cent treize dinars (91.113,000 dinars).

5- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication est faite au siège de la société sis à rue de la Liberté, route de Dahmani prés de la STEG-Kef et ce le vendredi 10 juin 2022 à 9 heures du matin.

6- Observations :

- La visite du matériel et les outils se fait directement au siège de la société tous les jours de la semaine de 9H du matin à 16h de l'après midi.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner et présenter le 1/3 du prix d'ouverture par chèque certifié ou par une caution bancaire.

2022R01097VEPA1

Vente aux enchères publiques

M.Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel : 71237601/98314410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : M. Mohamed Ben Rachid Gharbi, électricien titulaire de la CIN n°01848985 sis à 11 Rue Chedli Khaznadar Kelibia gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : c'est un immeuble objet du T.F 591377 Nabeul de 385 m² situé au lotissement de l'agence Foncière d'habitation à Kelibia Gouvernorat de Nabeul se compose d'un terrain rectangulaire où il a été bâti un immeuble de 2 étages et le r. d. c se compose de 2 appartements et le 1er étage avec Habitations avec toutes les commodités.

5) Le prix de la vente : Le prix de la vente est fixé à 581.830.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 8/6/2022 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R01106VEPA1

Vente aux enchères publiques

M.Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel : 71237601/98314410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : M. Nouredine Ben Mahmoud Ben Cheikh, exploitant une station de service M.F 231473 Q CIN n°01665397 sise à la Rue Ali Bach Hamba Kelibia, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

4) L'immeuble mis en vente : c'est un immeuble objet du T.F 621151 Nabeul de 360 m² situé à la rue du Koweït à Kelibia gouvernorat de Nabeul se compose d'une villa de 2 étages avec un jardin et un pavillon de nuit qui se compose de 4 chambres avec toutes les commodités

5) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 604.236.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 8/6/2022 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R01107VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 1/6/2022 à l'audience des criées du tribunal de première instance de Monastir à 9h du matin et les heures qui suivent dans son prétoire habituel.

Le poursuivant :

- Monsieur Zouhair Ben Mahmoud Layouni, demeurant 215, Cité Riath, Eddiss, Monastir.

Contre :

- Monsieur Jamel Eddine Ben Abdelmajide Ben El Bachir Ben El Haj Ayed, demeurant à Rue Tarek Ibn Zied, Ksibet El Madyouni, Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Mahbouba Ben Aissa, avocate à la cour de cassation, 3 Rue de combattant, cité trabelsia, Monastir. M.F : 1236028/B

Immeuble mis en adjudication :

La totalité de l'immeuble non immatriculé situé à l'emplacement connu «Bhira» ksibet el Medyouni, gouvernorat Monastir. Il s'agit d'un terrain nu à usage d'habitation dont sa superficie est de 272 m² représente la totalité du lot n°3 de lotissement «FATMA MILADI». L'immeuble est délimité en face par une route et à l'EST par le lot n°2 dont le propriétaire est Jawher el hajayed et DEDANS d'une part le lot n°8 dont le propriétaire est Jalel el hajayed et d'autre part le lot n°9 dont le propriétaire est Najib el hajayed. A l'ouest il est délimité par le lot n°4 dont le propriétaire est aussi Najib el hajayed.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 40.800.000d après réduction du prix de 40% outre les frais de poursuites plus les frais de la première adjudication fixés à 3.379.020D plus les frais de la deuxième adjudication qui seront fixés ultérieurement par le tribunal.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour de 10 h à 17 h et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur partage immobilière

Au tribunal de 1ère instance de Monastir

Cabinet de Maître Allala Rejichi

Avocat à la cour de cassation

Avenue de 1er Juin Monastir

Poursuivant :

Mohamed Ben Mohamed Saleh Ben Nsar, Nationalité Tunisienne CIN n°04122328 délivrée le 17/02/1998

Avocat poursuivant : Maître Rejichi Allala, Avocat à la cour de cassation Avenue 1er Juin Monastir.

Immeuble mis en vente :

L'immeuble est une maison traditionnelle arabe, située dans une ruelle inaccessible liée à la rue Med Mhalla, quartier "chkool" au centre ville Monastir, fondée sur un terrain polygonal d'une superficie de 196 m² limitée :

- Nord : Adel Bouguerra
- Sud : Rue
- Est : Rue
- Ouest : Maison Jaafar

Mise à prix : 143.532 .000 DT après déduction de 40 % de la mise à prix.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir le 01/6/2022 à 9 heures au palais de justice Monastir

La participation aux enchères doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après le dépôt du tiers (1/3 de la mise

à prix) ou par chèque certifié conformément à l'article 425 du code de procédures civiles et commerciales.

2022S00525VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Ghallabi Fakhreddin

Huissier de justice

Bureau n°03 Immeuble Harzallah

Avenue Léopold Senghor - Sousse

Tél : 73.201.271

M.F : 1015182/H/A/P/000

Partie poursuivante : Fathi Ben Bachir Dorgham, demeurant 47 Rue Habib Thameur Akouda - Sousse.

Partie saisie : Mohamed Anis Ben Hadj Slama, demeurant 55 rue Ali Ben Ayed Akouda - Sousse.

Titre exécutoire : Jugement de première instance n°29155 rendu par le Tribunal de Sousse 2 en date du 13/10/2021.

Fonds de commerce mis en vente : vente des articles électroniques exploités à Rue de la République Akouda - Sousse à une superficie d'environ 18,40 mètres carrés composé de ses éléments suivants :

1) Eléments incorporels : la clientèle, l'achalandage, le nom commercial.

2) Eléments corporels : Ordinateur de bureau HP avec équipement complet, Imprimante HP, Ensemble d'écouteurs, une variété d'étuis pour téléphones portables, une variété de chargeurs de téléphones portables, un ensemble d'accessoires informatiques, Groupe de câbles, Ensemble d'accessoires pour téléphone portable, une variété de téléphones portable, une variété de collectionneurs numériques, Vitrine, Matériel de bureau, Lecteur laser, Lecteur de carte bancaire.

Mise à prix : fixée à vingt-deux mille cinq cent soixante-six Dinars (22.566dt.000) ainsi tous les frais d'exécution et d'enregistrement.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques du fonds de commerce ci-dessous désigné par l'entremise de Maître Fakhreddin Ghallabi huissier de justice le 25/5/2022 à 11 h du matin sur les lieux : Rue de la république Akouda - Sousse.

Pour plus d'informations concernant le cahier des charges, contacter l'huissier de justice.

Le journal a été publié le 5 mai 2022.

S220001445

2022S00527VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Basma Khemakhem

Avocate à la Cour d'Appel

La poursuivante : Société NEIFAR de Bâtiment S.A. au nom de son représentant son registre du commerce n°B2445732005, son matricule fiscal n°934991S/A/M/000 ayant son siège social à la Rue du Cap Vert Tunis.

Partie saisie : Abir Ben Makhlouf, Directrice d'une Société, demeurant à la Résidence de l'Horizon, Le Lac Bloc 13 les Berges du Lac - Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Basma Khemakhem, Avocate à la Cour d'Appel, titulaire du Matricule fiscal 841052R/A/P, ayant son cabinet avant Avenue Hédi Chaker n°54 deuxième étage Sfax et actuellement Rue Bach Hamba Immeuble Rex Palace quatrième étage Bureau n°407 - 3000 Sfax.

Immeuble à vendre :

1/ Le premier immeuble objet du titre foncier n°93032 Tunis : dénommé "Horizon 18" qui se compose de la parcelle n°18 d'après le plan de lotissement du titre foncier n°81532 Tunis sa superficie est de 29 mètres carrés qui se trouve au rez-de-chaussée de la Résidence "l'Horizon" sise à l'angle de la Rue du Lac Haroun d'où son accès principal et le passage Douce Patos aux Berges du Lac de Tunis Nord Tunis même gouvernorat qui comporte un local commercial contigu avec le local objet du titre n°93031 Tunis qui ont été intégrés dans un seul local aménagé par le locataire comme café et fast-food une partie est exploitée comme café avec un comptoir des services.

2/ Le deuxième immeuble objet du titre foncier n°93031 Tunis : dénommé "Horizon 17" parcelle n°17 du plan de lotissement du titre foncier n°81532 Tunis sa superficie est de 29 mètres carrés qui se trouve au rez-de-chaussée de la résidence "L'Horizon" sise à l'angle de la Rue du Lac Haroun d'où son entrée principale et le passage du Lac Douce Patos aux Berges du Lac de Tunis Nord Tunis même gouvernorat qui comporte un local commercial contigu avec le local objet du titre foncier n°93032 Tunis et qui ont été intégré en un seul local aménagé par le locataire comme café et fast-food exploité comme partie relevant du café contenant une salle d'eau et derrière un endroit pour pâtisserie et fast-food. Références d'inscription des droits de la partie saisie se rapportant au titre foncier n°93032 Tunis : Volume 18/1 n° 14288 en date du 6 Septembre 2018 dépôt - Tunis.

Références d'inscription des droits de la partie saisie se rapportant au titre foncier n°93031 Tunis : Volume 18/1 n°14285 en date du 6 Septembre 2018 dépôt - Tunis.

3) Le troisième immeuble objet du titre foncier n°120628 Sfax : Se compose d'un appartement sis au premier étage n°4 de l'immeuble dénommé "Résidence des Jumeaux" sis à Route de Teniour km 2 en face de la Boulangerie Kanoun, Sfax qui comporte l'appartement ayant une superficie de 101 m², ayant une entrée intégrée avec la salle de réception, et qui se compose de deux chambres à coucher dont l'une comporte un balcon avec une salle de bain, une cuisine comportant un balcon, communiquant avec l'entrée de la salle de réception, il est destiné à l'habitation ses accessoires et ses équipements sont en bon état.

Références de l'inscription des droits de la partie saisie se rapportant au titre foncier n°120628 Sfax : Volume 1/2018 n°10188 en date du 10 octobre 2018 dépôt Sfax.

Le premier et le deuxième immeuble sont décrits par le rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Othman Mahri suivant l'ordonnance sur requête n°91558 en date du 16/02/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis.

Le troisième immeuble a fait l'objet du rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Mohamed Kchaou établi suivant ordonnance sur requête n°42/22 en date du 4/01/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax.

Mise à prix :

- Pour le premier immeuble objet du titre foncier n°93032 Tunis cent seize mille dinars (116.000, 000 d) d'après le rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Othmane Mahri suivant l'ordonnance sur requête n°91558 en date du 16/02/2022 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis.

- Pour le deuxième immeuble objet du titre foncier n°93031 Tunis cent seize mille dinars (116.000,000 d) d'après le même rapport établi par l'expert Monsieur Othmane Mahri.

- Pour le troisième immeuble objet du titre foncier n°120628 Sfax cent dix mille dinars (110.000,000 d) d'après le rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Mohamed Kchaou suivant l'ordonnance sur requête n°42/22 en date du 4/01/2022 rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax.

Date et lieu des enchères : A la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis ayant son siège Avenue Bab Bnet Tunis et ce le matin du mardi sept Juin 2022 (7/6/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite des immeubles : La visite des immeubles est possible tous les jours au cours de l'horaire administratif.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou le cabinet de Besma Khemakhem Avocate à la Cour d'Appel ayant son bureau avant Avenue Hédi Chaker n°54 deuxième étage Sfax et actuellement Rue Bach Hamba Immeuble Rex Palace quatrième étage Bureau n°407 - 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis où est déposé le cahier des charges ou le cabinet de Besma Khemakhem Avocate à la Cour d'Appel ayant son bureau avant Avenue Hédi Chaker n°54 deuxième étage Sfax et actuellement Rue Bach Hamba Immeuble Rex Palace quatrième étage Bureau n°407 - 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00538VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Karem Jaoua

Avocat à la cour de cassation

Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex Palace, 2 étage n°207 ; Sfax

Matricule fiscal : 168984AAP000

Partie poursuivante : Société «Tuniso-Italienne de Promotion Immobilière SERRA» - R.C. n° B148891999 - Ayant son domicile élu au bureau de son avocat Maître Karem Jaoua Avocat près la cour de cassation Rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex palace, 2 étage n°207 ; Sfax.

Partie saisie : Fraj ben Abdelkader Mahfoudh, ancien Directeur général de société domicilié à Route Mahdia km 4, markez kaanich, Sfax, CIN 01025092 du 21/11/2000.

Propriété à vendre : La totalité d'une parcelle de terre clôturée, à forme oblique, sise à Route Mahdia km 4 Sfax sur laquelle est bâtie une villa d'une superficie d'environ 150 m² contenant un vestibule et une salle de séjour et un salon et une chambre et un couloir avec 2 chambres et une salle de bain et un WC et une cuisine et une véranda sud -ouest et une véranda nord-ouest et un puits d'eau potable, de même q'il se trouve au coin nord-ouest du terrain une basse-cour d'une superficie d'environ 12 m², pourvue d'électricité et d'eau potable, limitée au Sud par une cour, à l'Est par la rocade, à l'Ouest par Néjib Ketat, au nord par Assil Mahfoudh et une rue chacun de son coté.

Mise à prix : quatre vingt dix mille dinars (90.000,000 D) après réduction de la mise à prix initiale de 40% suite à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax en date du 30/5/2022, frais et honoraires fixés par le dit Tribunal à la dite audience à 2.868,411 dinars et ceux à fixer à l'audience du 30/5/2022 en sus.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle d'audience des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax sis à : Rue Victor Hugo Sfax le lundi 30/5/2022 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiquée et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Karem Jaoua avocat à Sfax.

2022X00539VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : 1) Monsieur Mazen Kandil, titulaire de la CIN n°06783026 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage D2, Borj Louzir Ariana.

2) Madame Haïfa Fitouri, titulaire de la CIN n°07057312 demeurant au cabinet Maître Mourad Sfaxi 86 rue Mustapha Mohsen 2ème étage D2, Borj Louzir Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°31134 Ben Arous dénommé

«Naouress 2» sis à 11 rue Aziza Othmena cité Bassatine Ezzahra Ben Arous d'une superficie au sol de 153m² consistant en un terrain sur lequel est construite une villa d'une superficie couverte de 85m² au rez-de-chaussée et 60m² au 1er étage alimentée en eau, électricité et canalisation des eaux usées.

Mise à prix : (319.211.195) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Jeudi 9 Juin 2022 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401123VEPA1

Vente immobilière

Demandeur poursuivant : Jamouma Amri réside à Sooma CIN 05042145

Défendeur poursuivi : Jamila Ben Mansour réside à Sooma

Avocat poursuivant : Maître Chaker Hechmi Avocat en cassation Av Habib Bourguiba Bardo M.F. : 1076409V/P/A/000.

Immeuble saisi :

16 m² indivis des parts revenant à la défenderesse dans le titre foncier 651133 Nabeul représentant un garage dans l'immeuble donnant sur la voie publique sis à Sooma.

Mise à prix : 24 000 dinars selon expertise de Marrakchi Raaed par ordonnance n°84779 du président de tribunal de 1ère instance de Nabeul.

Lieu et date de vente : mercredi 8/6/2022 à 9H du matin devant la chambre des ventes immobilières du tribunal du 1ère instance de Nabeul

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine à l'horaire administratif.

2022401125VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Mohamed Amine Jalali

Avocat à la cour d'appel

11 Rue Abderrahman AZZAM complexe Khaireddine Pacha entrée "B" Montplaisir 1073 Tunis

Tel : 71905604

Fax : 71905120

MF : 1196141C

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT", en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de l'avocat poursuivant maître Mohamed Amine JALALI dont le cabinet est sis 11 Rue Abderrahman AZZAM complexe Khaireddine Pacha entrée "B", Montplaisir 1073 Tunis MF : 1196141C.

Partie saisie : Mohamed Ali Ben Nasser FARHATI, Tunisien, né le 17/6/1987 à Tunis, commerçant titulaire de la CIN n°04730077, marié selon le régime de communauté des biens avec la dame Imen bent Abdelhamid SAYADI et demeurant 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure sidi Hassine 1095 Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Imen bent Abdelhamid SAYADI, Tunisienne, née le 20/6/1991 en Libye 04838193, demeurant 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure 1095 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : l'immeuble se situe 10 Rue Himalaya Jayara Supérieure sidi Hassine 1095 Tunis il s'agit d'un lot de terrain dans l'indivision d'une superficie de (500 m²) à distraire du titre foncier n° 130159 Tunis dénommé «GRAZAYA MAZOULA» il se situe dans l'angle des rues de l'atlas et l'Himalaya Jayara Supérieure sidi Hassine une partie de l'immeuble d'une superficie de (145 m²) est bâtie et le reste de la superficie à savoir (355 m²) est non bâtie, la partie bâtie est un garage construit avec des briques et dont le plafond est en béton il comporte 3 portes du type rideau coulissant et un portail double battant, les portes ouvrent sur une même rue et un autre portail qui ouvre sur la deuxième rue et sur la partie non bâtie, les deux parties sont séparées par une petite porte et la partie bâtie à savoir le garage comporte des petites toilettes, la construction est normale et en bon état le parterre est couverte de carrelage l'immeuble est équipé d'eau d'électricité et relié au réseau de canalisation d'assainissement, la partie non bâtie est siégée avec un mur en briques et la terre de cette partie est nue, l'immeuble dispose d'une importance foncière vu son emplacement qui donne sur deux rues, la rue de l'atlas et la rue de l'Himalaya et vue l'importance de sa superficie (500 m²).

L'immeuble est délimité comme suit : coté nord : Noureddine Mejri, coté sud : Hamadi Dhawadi, coté est : rue de l'Atlas, coté ouest : rue de l'Himalaya, la totalité de l'immeuble est gérée par la partie saisie Mohamed Ali FARHATI, tout cela selon l'expertise accomplie par l'expert judiciaire Mr Mohamed ABIDI par le biais de l'ordonnance sur requête émanant de Mr le Président de première instance de Tunis sous le numéro 79485 du 24/8/2021.

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent mille dix neuf trois cent trente et un dinars et cinq cent millimes (219.331D500) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 6/6/2022 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance Tunis2 (chambre des ventes immobilières) situé à la route de Medjez el Beb Sidi Hassine Tunis.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière du Tribunal de première instance Tunis 2 ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix. Les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la Région.

2022401131VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Procès de partage numéro : 151

Par décision de monsieur le juge chargé de la distribution au tribunal de 1ère instance de Béja au sujet du procès numéro 151 Béja en date du 27-4-2022.

Il a été décidé l'ouverture des procédures de distribution du résultat de la vente de l'immeuble objet du titre foncier n°2838 Béja suivant le jugement de vente aux enchères publiques n°660 émis par la chambre des ventes immobilières de Béja en date du 18-01-2018.

Suite la requête de distribution établie par maître Leila Chihidi l'avocate à la cour d'appel au nom de l'union internationale des banques représentée par son responsable juridique et après la consignation du prix à la caisse des consignes suivant quittance n°M012138 datée le 16-02-2018 et l'originale du certificat de dépôt n°1800021 Z daté le 02-3-2022.

Attestant de cela, tout créancier voulant participer à la distribution du résultat de la vente est tenu de produire au greffe du tribunal ses moyens de preuves de sa créance au cours des trente jours ouvrables à partir de la publication de cet avis au journal officiel sinon son droit de participation sera annulé comme il est tenu de produire une demande de partage en mentionnant les causes de préférence de sa créance par le biais de son avocat et qui élira son domicile élu à l'adresse de son bureau.

Cet avis est établit en application des dispositions des articles 466 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2022R01105VEPA2

Extrait d'une décision de règlement judiciaire

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax 1

Chambre commerciale

Décision N°315

Le Président du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du dix-neuf Avril 2022 «19/4/2022» dans l'affaire n°315 de règlement judiciaire concernant la société Imprimerie Reliure d'Art la décision dont la teneur suivante :

1/ D'ordonner l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société Imprimerie Reliure d'Art en la personne de son représentant légal, SARL au capital de 1.100.000, 000 DT, son identifiant unique 0043427K affilié à la CNSS sous le n°125449-28 et la transmission de son dossier au juge de l'entreprise près de ce tribunal pour le contrôle de ces procédures.

2/ La désignation de l'expert-comptable Abdeljelil Bouchaala comme administrateur judiciaire, chargé de recevoir le plan de redressement proposé par le représentant de la société, de l'étudier, de donner son avis, de le modifier en cas de besoin, de proposer un plan de redressement dans une période ne dépassant pas les neuf mois et de le transmettre au juge de l'entreprise,

3/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes antérieures à la date de réception de la demande d'ouverture du règlement judiciaire et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation à l'exception des dettes revenants aux salariés qui s'exécutent sur décision judicaire excepté les montants incessibles de ces sommes,

4/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement des dettes et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation,

5/ D'ordonner l'arrêt du décompte des intérêts et indemnités de retard, la suspension des délais de prescription dans un délai ne dépassant pas la période d'observation et l'interdiction à la société la cession de son actif antérieur ou de l'hypothéquer pendant cette période,

6/ La fixation de la date du 28/3/2022 comme date de cessation de son paiement.

7/ D'ordonner l'inscription de cette décision au registre national des entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté, la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022X00541VEPA2

Décision de redressement judiciaire

Société Reliure d'Art SARL

Siège social : Zone Industrielle Poudrière 2, n°441 Sfax

Identifiant Unique : 0043427K

Le Président du tribunal de première instance de Sfax rendu le 19/4/2022 sous le n°315 la décision suivante :

1/ D'ordonner l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la société Imprimerie Reliure d'Art en la personne de son représentant légal, SARL au capital de 1.100.000,000DT, son identifiant unique 0043427K affilié à la CNSS sous le n°125449-28 et la transmission de son dossier au juge de l'entreprise près de ce tribunal pour le contrôle de ces procédures.

2/ La désignation de l'expert-comptable Abdeljelil Bouchaala comme administrateur judiciaire, chargé de recevoir le plan de redressement proposé par le représentant de la société, de l'étudier, de donner son avis, de le modifier en cas de besoin, de proposer un plan de redressement dans une période ne dépassant pas les neuf mois et de le transmettre au juge de l'entreprise,

3/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures d'exécution ayant pour objet le règlement des dettes antérieures à la date de réception de la demande d'ouverture du règlement judiciaire et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation à l'exception des dettes revenants aux salariés qui s'exécutent sur décision judicaire excepté les montants incessibles de ces sommes,

4/ D'ordonner la suspension de toutes les procédures ayant pour objet la reprise des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement des dettes et ce dans un délai ne dépassant pas la période d'observation,

5/ D'ordonner l'arrêt du décompte des intérêts et indemnités de retard, la suspension des délais de prescription dans un délai ne dépassant pas la période d'observation et l'interdiction à la société la cession de son actif antérieur ou de l'hypothéquer pendant cette période,

6/ La fixation de la date du 28/3/2022 comme date de cessation de son paiement.

7/ D'ordonner l'inscription de cette décision au registre national des entreprises, l'envoi d'une copie à la commission de suivi des entreprises en difficulté, la publication de cette décision au Journal Officiel de la République Tunisienne.

L'Administrateur Judiciaire invite les créanciers à présenter, dans un délai de (30) jours pour les résidents et (60) jours pour les non résidents à compter de la publication du présent avis, la liste de leurs dettes ordonnées et privilégiés à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm Asma Palace - Sfax. Tél : 74 404 617 - 74 404 618.

2022X00542VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Assemblée générale extraordinaire 2ème convocation

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997

Identifiant unique : 0632976Q

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Les actionnaires de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 6 juin 2022 à 10 heures dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions réglementaires et légales;

2. Modification des modalités d'affectation des résultats;

3. Pouvoirs.

2022R01094SANB3

Convocation

ETABLISSEMENTS ABDELMOULA - S.A

Société anonyme

Au capital de : 5 431 265,000 Dinars

Siège social : 124, rue 4267 - Den Den

Identifiant unique : 0011987 P

Mesdames et Messieurs, les actionnaires des Etablissements ABDELMOULA - S.A. sont convoqués, le lundi 23 mai 2022 au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire à 9h sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

3) Quitus au Conseil d'Administration

4) Affectation des résultats.

2022R01100SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 9.580.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 1 juin 2022 à 14H30 à la clinique Méditerranéenne, 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2020

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

5. Approbation du rapport d'activité 2020

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2020

8. Affectation du résultat

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020

10. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2020.

2022R01104SANB3

Convocation

Agence de Contrôle Technique Internationale - apave

S.A au capital de 2.151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30 rue Mohamed BADRA 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la Société Agence de Contrôle Technique Internationale - apave sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra jeudi 02 juin 2022 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration, relatif à l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers de l'exercice 2021, ainsi qu'aux opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

4- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

8- Fixation du montant des jetons de présence.

Le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers, le projet de résolutions ainsi que les rapports du commissaire aux comptes seront tenus à votre disposition au siège social de notre Société, vingt et un jours avant la date de la réunion.

2022R01108SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000 D

Siège social : 5, Avenue Dag Hammarskjöld 1001 Tunis

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 9h30 au siège de la compagnie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers de la Compagnie Tunisienne de Navigation et des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2019.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

5. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration de la Compagnie Tunisienne de Navigation et des membres du Comité Permanant d'Audit pour l'exercice 2019.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019.

7. Cooptation des Administrateurs.

8. Désignation des commissaires aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022.

2022R01121SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE TUNISIENNE DE NAVIGATION

SA au capital de 126.000.000 D

Siège social : 5, Avenue Dag Hammarskjöld 1001 Tunis

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Tunisienne de Navigation sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 31 Mai 2022 à 11h au siège de la compagnie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Compagnie en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2022R01122SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Saoudienne de Recouvrement

S.A. au capital de 300.000 DT

19, Rue des Jasmins Nouvelle Ariana, 2080 Ariana

Identifiant Unique : 815441 C

CNSS : 167549-30

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement «TSR» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 10h au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2021 ;

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et approbation des conventions règlementées ;

4- Approbation des états financiers 2021 et du rapport d'activité 2021 ;

5- Affectation des résultats;

6- Quitus aux administrateurs;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

7- Ratification de cooptation d'administrateurs

8- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement.

2022R01126SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOUED S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 35715 T/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI DAOUED S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration

10- Désignation du commissaire aux comptes

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01127SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 767T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société INDUSTRIE & TECHNIQUE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021

7- Distribution de dividendes

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Nomination d'Administrateurs

10- Désignation du commissaire aux comptes

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01128SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EL MAZRAA MARKET S.A

RUE IBN BASSEM 2034 - EZZAHRA

Matricule fiscal : 35671Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA MARKET S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01129SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE OASIS S.A

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 5378F/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société OASIS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Désignation du commissaire aux comptes

12- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01130SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TRANSPOOL S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 35799/Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TRANSPOOL S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01131SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CARTHAGO S.A

Z.I Agareb 3030 BP 34 SFAX

Matricule fiscal : 35760Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 11H30 ; au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING

2022R01132SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 3003 R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LES GRANDS ATELIERS DU NORD S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01133SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DE TRANSFORMTION DE METAUX "PAF" S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 6013G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de Transformation de Métaux « PAF » S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 30/05/2022 à 15H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SIDI OTHMANE S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 35753 A/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société AGRICOLE SIDI OTHMANE

S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 09H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01135SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE DAKHLA S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 35716/V/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE DAKHLA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10- Désignation du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01136SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MED INDUSTRIES S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 1005167/D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MED INDUSTRIES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 31/05/2022 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination d'Administrateurs

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01137SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MED OIL COMPANY S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 999931 J/D/M/000

Messieurs les actionnaires de la société MED OIL COMPANY S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 01/06/2022 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration

10- Désignation du commissaire aux comptes

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01138SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE T'PAP S.A

ROUTE DE L'AEREPORT KM 14- ESSGHAR - SFAX

Matricule fiscal : 1000597B/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société T'PAP S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SAOUEF S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 828474 F/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE SAOUEF S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01140SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CARTHAGO BRIQUES S.A

GP1 KM12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1089866L /A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGO BRIQUES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 10H ; au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01141SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A.

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 601553Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DES PRODUITS ALIMENTAIRES "GIPA" S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le

02/06/2022 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

10- Désignation du commissaire aux comptes

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01142SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE M.B.G S.A.

GP1 KM12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 489949/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société M.B.G S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01143SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE UNIPACK S.A.

Zone Industrielle Essghar Km 14, Route de Agareb 3075 SFAX

Matricule fiscal : 26832 X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société UNIPACK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 11H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01144SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE SUPERMARCHES

LE PASSAGE S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 2440F/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIENNE DE SUPERMARCHES LE PASSAGE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 14H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01145SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ROMULUS VOYAGES S.A.

GP1 KM 12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 35779 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ROMULUS VOYAGES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 02/06/2022 à 15H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration

10- Pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01146SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE ZAHRET MORNAG S.A.

ROUTE DE TUNIS KM 13 SFAX

Matricule fiscal : 12380R/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ZAHRET MORNAG S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 03/06/2022 à 09H00 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration

11- Désignation du commissaire aux comptes

12- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01147SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MARITIME AMIRA S.A.

RUE IBN BESSEM EZZAHRA

Matricule fiscal : **745419P/A/M000**

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 03/06/2022 à 09H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

4- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

5- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Nomination des membres du Conseil d'Administration

8- Désignation du commissaire aux comptes

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01148SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A

GP1 KM12 EZZAHRA

Matricule fiscal : 1013461/D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 03/06/2022 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

6- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01149SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A.

GP1 KM 12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1125431S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 07/06/2022 à 10H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration

9- Désignation du commissaire aux comptes

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01150SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE BITUMEX S.A

GP1 KM 12 BOUMHEL

Matricule fiscal : 1190065/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société BITUMEX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 03/06/2022 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM12 EZZAHRA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2021.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2021.

7- Fixation de Jetons de présence

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Nomination des membres du Conseil d'Administration

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2022R01151SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AVICOLE DU SAHEL «SAS»

S.A au capital de 60.000 DT

R.N.E : 46 71 D PM 000

Affiliation CNSS : 0028204-74

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société AVICOLE DU SAHEL «SAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Samedi 11 juin 2022 à dix heures (10H) au Siège Social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2021

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2021

3. Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2021

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2021 et des Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévus par les articles 200 et 475 du Code de Sociétés Commerciales

6. Affectation de Résultat de l'exercice 2021

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2021

8. Renouvellement partiel du conseil d'administration

9. Pouvoir de formalités juridiques.

2022S00521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA SAS «ISAS»

S.A au capital de 3.800.000 DT

RNE : 1139411L

Affiliation CNSS : 216907-15

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'IMMOBILIAIRE DE LA SAS «ISAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 11 juin 2022 à douze heures (12:00)) au siège social de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2021

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2021

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2021

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2021 et les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés Commerciales

6. Affectation de Résultat de l'exercice 2021

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2021

8. Renouvellement du conseil d'administration

9. Pouvoir de formalités juridiques.

10. Nomination de commissaire aux comptes.

2022S00522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCETE TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

«EL AMANA TAKAFUL»

Capital social : 14 101 510 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance Takaful "El Amana Takaful" sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021 qui aura lieu le lundi 30 Mai 2022 à 10h au siège de la société, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport du Comité de supervision Charaique de la société sur l'exercice 2021.

4. Approbation des états financiers de l'année 2021.

5. Affectation du résultat de l'année 2021.

6. Fixation des jetons de présence de l'année 2022 pour les membres du Conseil d'Administration.

7. Fixation des jetons de présence de l'année 2022 pour les membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

8. Fixation des jetons de présence de l'année 2022 pour les membres du Comité Risk Management.

9. Fixation des jetons de présence de l'année 2022 pour les membres du Comité nomination et de rémunération.

10. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

11. La nomination des membres du Conseil d'Administration

12. La nomination des commissaires aux comptes.

13. La nomination des membres du Comité Charaique.

14. Projet des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire peut se faire présenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

2022401124SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société FERZ SA

Capital social : 450.000 DT

Siège social : zone industrielle à Mghira Tunis

IU : 1068423W

Le Conseil d'Administration de La société «FERZ» SA convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 13h30 m au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant du rapport du CA et celui du commissaire aux comptes concernant la transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée.

2. Approbation le cas échéant à la transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée.

3. Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

4. Nomination du gérant de la société

5. Confirmation le cas échéant de la nomination du commissaire aux comptes.

6. Questions diverses.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022401126SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Internationale de Production de Papiers «SIPP»

SA au capital de 2.920.000 DT

Siège social : zone industrielle Enfidha

IU : 049665/H

Le Conseil d'Administration de La "SIPP" S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 12H30mn au siège de la société, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social

2. Approbation le cas échéant de l'augmentation du capital social

3. Lecture et approbation le cas échéant du rapport du CA et celui du commissaire aux comptes concernant la transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée.

4. Approbation le cas échéant à la transformation de la forme juridique de la société en société à responsabilité limitée.

5. Adoption des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

6. Nomination du gérant de la société

7. Confirmation le cas échéant à la nomination du commissaire aux comptes.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022401127SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Papiers Collectivités «PACO»

SA au capital de 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

MF : 723520Q/A/M

Le Conseil d'Administration de la société Papiers Collectivités «PACO» S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 13 H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant;

1. Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2. Approbation le cas échéant de l'augmentation du capital social

3. Constat de la renonciation des actionnaires en partie à leur droit préférentiel de souscription

4. Lecture et Approbation le cas échéant du rapport du Conseil d'Administration relatif au transfert du siège social de la société

5. Approbation le cas échéant à la transformation du siège social de la société

6. Modification de l'article 6 des statuts de la société relatif au capital social

7. Modification de l'article 4 relatif au siège social ;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022401128SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE

Société anonyme

Au capital de 7.400.000 DT

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs Z.I Aéroport 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0000664M

Les Actionnaires de la société GRANDE FABRIQUE DE CONFISERIE ORIENTALE·S.A, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 10 juin 2022 à 9 H15, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des comptes dudit exercice;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021 ;

3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6- Déclarations des fonctions d'administrateurs et de directions;

7- Nomination des Administrateurs;

8- Nomination du commissaire aux comptes;

9- Fixation du montant des jetons de présence de l'exercice 2022;

10- Questions diverses.

2022401133SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON

(SOTIPAPIER)

Société anonyme

Faisant appel public à l'épargne

Cotée Au Marché Principal de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital social de 30.456.415.940 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh - 2014 - Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le vendredi 10 juin 2022, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes de la Société ou nomination d'un nouveau deuxième commissaire aux comptes pour la Société;

- Questions diverses; et

- Pouvoirs pour formalités.

2022401134SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de : 26704500 DT

Bureau B3, Immeuble Emeraude,

Avenue de La Bourse, Les Berges du Lac II, Tunis 1053 Tunisie

Identifiant unique : 1013512X/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société PRIMOIL SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 02 Juin 2022 à 11 heures, au 47, rue Taha Houcine, Mégrine 2033, Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Approbations du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire des années 2020 et 2021.

- Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes des années 2020 et 2021.

- Approbation des rapports de gestion et des états financiers des exercices 2020 et 2021.

- Approbation des conventions réglementées conclues en 2020 et 2021.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion des exercices 2020 et 2021.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

- Intérêts dus au profit de la société GAP au titre des crédits accordés.

- Pouvoirs pour formalités.

2022401135SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

PRIMOIL SA

Au capital de : 26704500 DT

Bureau B3, Immeuble Emeraude,

Avenue de La Bourse, Les Berges du Lac II, Tunis 1053 Tunisie

Identifiant unique : 1013512X/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société PRIMOIL SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 02 juin 2022 à 15 heures, au 47, rue Taha Houcine, Mégrine 2033, Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture de la note préparée par la direction générale relative à la situation de la société PRIMOIL et ses engagements futurs.

- Augmentation éventuelle du capital social.

- Recherche d'un partenaire financier ou opérationnel.

- Prises de décisions et Mandats pour missions spécifiques.

- Pouvoirs pour formalités.

2022401136SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Rayen Food Industries - SA

Capital social : 25.971.500 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 834027Y

Le Conseil d'Administration de la Société Rayen Food Industries - S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 02 Juin 2022 à 9H au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation le cas échéant du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2021

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

3. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2021 et des conventions réglementées.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs et la direction générale pour leur gestion de l'exercice 2021.

6. Ratification de la nomination d'un administrateur provisoire

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2022401137SANB3

Assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

«Tunis-Re» exercice 2021

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Montplaisir - 1002 Tunis

RC : B1115971996

MF : 0012428/QAM/000

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 3 Juin 2022 à 10H à l'Hôtel «Marriott Tunis» Centre Urbain Nord Tunis.

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.

7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) pour les périodes 2022, 2023 & 2024.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux. Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue du Japon Montplaisir 1073 Tunis.

2022401139SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «UNIVERS INVEST SICAR»

Filiale de la Banque Tunsio-Koweitienne

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 de dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - Immeuble BTK 3ème étage - 1001 Tunis

Identifiant Unique : 771607 QMA000

Messieurs les actionnaires de la société «UNIVERS INVEST SICAR» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 1er juin 2022 à 10 heures au siège social de la société sis au 10 Bis, Avenue Mohamed V Immeuble BTK - 3ème étage - 1001 Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/ 2021 ;

7- Pouvoirs pour formalités.

2022401170SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (400 kV), d'une longueur d'environ 16 km reliant la ligne Msaken Nord - Bouficha sur le poste de transformation de Chott Mariem.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sousse, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2022R01101DIVD2